



1ère année du diplôme national d'oenologue



Durée
1 an



Présentation

1ère année du Diplôme National d'Oenologue

Organisation

Contrôle des connaissances

La première année du diplôme national d'œnologie est validée dès lors qu'une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 a été obtenue pour chacune des différentes unités d'enseignements correspondantes, capitalisées par l'étudiant.

Les étudiants sont alors autorisés à s'inscrire en deuxième année. Toutefois, le chef d'établissement peut, sur proposition du jury, autoriser l'inscription en seconde année des étudiants justifiant d'une dispense accordée dans les conditions fixées à l'article 10. L'inscription en deuxième année peut également être accordée par le jury d'examen à des étudiants n'ayant validé que 80% des 60 crédits ECTS de la première année.

* **1er semestre :**

Unités d'enseignement :

- * La Vigne et son milieu 9 ECTS
- * Micro-organismes et Fermentations 6 ECTS
- * Composition et Evolution du vin 6 ECTS

- * Techniques d'analyses des moûts et des vins ; Analyse sensorielle 6 ECTS

* **2ème semestre :**

Unités d'enseignement :

- * Technologie des vinifications 9 ECTS
- * Pratiques œnologiques 6 ECTS
- * Bases de la viticulture et production des raisins 9 ECTS
- * Stage viticulture 9 ECTS
- * Langue étrangère

La convention de stage doit être signée par toutes les parties avant le début effectif du stage. Par conséquent, aucun stage ne peut commencer avant la signature de la convention de stage par les quatre signataires.

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Cedric Saucier

+33 4 11 75 95 67

cedric.saucier@umontpellier.fr

Nolwenn Barriot

+33 4 11 75 93 16

nolwenn.barriot@umontpellier.fr



Lieu(x)

📍 Montpellier - Faculté de Pharmacie